



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RECU LE

25 JUL. 2017

Le Ministre d'Etat

Paris, le 13 JUL. 2017

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez adressé au ministère de l'Intérieur le dossier de demande d'aide financière de l'Etat présentée, au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée nationale, par la commune de COMBLES-EN-BARROIS afin de lui permettre de réaliser le renforcement de la charpente de l'église.

Conformément à votre souhait, l'Etat accordera à cette commune une subvention pour travaux divers d'intérêt local de 4 200,00 €, sur le programme 122 action 01 du budget du ministère de l'Intérieur.

L'autorisation d'engagement relative à ce projet sera prochainement notifiée à la préfecture de la Meuse.

J'appelle votre attention sur le fait que cette subvention est attribuée au projet évoqué ci-dessus et que, conformément à la réglementation en vigueur, en cas de non réalisation de l'opération, la subvention correspondante sera définitivement annulée.

J'ajoute qu'en cas de réalisation partielle ou à un coût inférieur au montant de la dépense subventionnable prévisionnelle, le taux de subvention inscrit dans l'arrêté, soit 49,63 %, sera, lors du versement de l'aide financière de l'Etat, appliqué au coût réel de l'opération, sans possibilité de réaffectation de la somme non utilisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Bien cordialement

Gérard COLLOMB

*Monsieur Bertrand PANCHER
Député de la Meuse
Maire de Bar-le-Duc*